

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Mercredi 03 juin 2015**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL, Nicole CREMOUX, Laurence GOURSAT, Jocelyne AUDRAN MAURY, Patrick LAVILLE.

Absent(s) excusé(s) : Lionel CHABREYRIE, pouvoir à Jean Philippe PAGEOT, Jean-Paul CAMPASTIE.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 06 mai 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

- emprunt pour financement de l'enfouissement des réseaux dans le bourg
- autorisation de signature de la convention de transport scolaire par délégation de compétence du Département à la commune pour l'année scolaire 2015/2016.

Questions diverses :

- demande achat chemins (Arjalie)
- travaux appartement mairie

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ emprunt pour financement de l'enfouissement des réseaux dans le bourg

Mr le Maire expose au conseil que conformément au vote du budget de l'exercice 2015, un emprunt est nécessaire pour financer les travaux d'aménagement du bourg.

Les travaux concernent l'enfouissement des réseaux, l'installation de 2 radars pédagogiques et la matérialisation d'un parking.

Mr le Maire présente au conseil les propositions des banques avec lesquelles les adjoints et lui se sont entretenus.

Jean Delvert présente un tableau comparatif des propositions CRCA et Banque Populaire. La proposition faite par le Crédit Agricole présente une économie de 1.161,50€ par rapport à l'autre proposition, sur la même durée, mais avec un amortissement dégressif.

L'offre de la Banque « Crédit Agricole » de Souillac a retenu l'attention du conseil. Les modalités sont les suivantes :

Type : SAGELAN dégressif

Montant : 85.000€

Durée : 12 ans

Condition de taux : 2%

Frais de dossier : 300€ (minimum de perception pour la somme demandée)

Périodicité des échéances : annuelle, à terme échu

Amortissement : année 1 : 8.783€ – année 2 : 8.642€ – année 3 : 8.500€ – année 4 : 8.358€ - année 5 : 8.217€ – année 6 : 8.075€ – année 7 : 7.933€ – année 8 : 7.792€ – année 9 : 7.650€ – année 10 : 7.508€ – année 11 : 7.367€ – année 12 : 7.225€.

Le premier remboursement interviendra lors de l'exercice budgétaire 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de contracter avec la dite banque l'emprunt mentionné tel qu'énoncé ci-dessus.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2/ autorisation de signature de la convention de transport scolaire par délégation de compétence du Département à la commune pour l'année scolaire 2015/2016.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Baladou bénéficie depuis plusieurs années d'une délégation de compétence émanant du Département pour assurer le transport scolaire de nos élèves et qu'il convient de renouveler cet engagement pour l'année scolaire 2015/2016 .

Comme précédemment évoqué, notamment lors du vote du budget en avril dernier, depuis la mise en place du grand bus du Conseil Départemental reliant les trois écoles de Cressensac Cuzance et Baladou, le transport interne aux communes n'est plus soumis à participation financière du Département, sauf exception.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention et procéder aux autres formalités s'y rattachant.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses :

- demande achat chemins (Arjalie) : Mr le Maire a reçu Mr et Mme Cérou suite à leur proposition d'achat dont il a été fait état lors du dernier conseil. Suite à cette entrevue et au motif d'achat, aucune suite ne sera donnée.

Nous avons également reçu un courrier de Mme Jocelyne Berthon, intervenant pour le compte des « débroussaillers » des chemins creux, démontrant l'intérêt pour une commune de conserver son patrimoine.

- travaux appartement mairie : les agents Francis Meunier et Michel Mongalvy ont terminé les travaux suite à l'infiltration des eaux repérée dans la douche.

- vêtements usagés : une association souhaiterait pouvoir déposer un container destiné à recevoir des vêtements.

- Salle des fêtes : Isabelle Griset propose d'établir un échancier de répartition des tâches concernant la salle des fêtes : vérifications de l'état de propreté avant et après les locations, nettoyages des carreaux, des meubles, de la hotte, du sol, etc... Une séance de nettoyage est prévue pour le mercredi 10 juin 2015 à 20h 30mn.

- panneaux de signalisation des bornes d'irrigation : dans le cadre de la protection incendie et de la convention signée avec l'ASA du Pigeon, les bornes prévues pour la mise à disposition du SDIS doivent être numérotées et repérées par des panneaux. L'ASA du Pigeon a trouvé un moyen de fabrication desdits panneaux revenant à un coût de l'ordre de 35€, soit une économie de l'ordre de 50% par rapport à des panneaux proposés par le SDIS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 22 h 30 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

BALADOU le :

09 JUIN 2015

